

Une filière engagée dans des démarches de viticulture durable

Les évolutions, réglementaires d'abord mais également sociétales, techniques, économiques, climatiques contraignent inévitablement la viticulture bordelaise à s'adapter. Il en va de même pour la protection phytosanitaire du vignoble. Longtemps cantonnée aux seuls objectifs de production quantitative et qualitative de raisins, les demandes sociétales ont fait émerger une nouvelle composante, environnementale, qu'on ne peut raisonnablement pas ignorer.



Cette composante se traduit notamment par des politiques publiques importantes : en 2008, la création du plan Ecophyto pour réduire le recours aux produits phytosanitaires et plus récemment, en 2012 et 2014, l'adoption de la Loi d'Avenir Agricole qui contient la notion d'agro-écologie et l'objectif de " produire autrement ". Le projet agro-écologique propose une démarche pour concilier la performance économique et la performance environnementale, en se basant sur plusieurs points clés dont la réduction de l'usage des pesticides, le recours à des méthodes alternatives pour protéger les cultures, le développement de l'agriculture biologique ou encore la formation des agriculteurs. De nombreux termes, méthodes, types de produits sont utilisés lorsque l'on parle de protection du vignoble, parfois à mauvais escient. Il nous a donc semblé opportun de les rappeler et d'en expliciter le sens.

Les grands principes de la protection du vignoble

La **lutte chimique** consiste à l'application de l'ensemble des produits phytosanitaires homologués pour un usage donné dans le but de contrôler les parasites et/ou les ravageurs. Cette lutte chimique d'assurance, systématique, qui était en vigueur il y a trente ans, a laissé la place à différents types de luttes et de stratégies optimisées et plus respectueuses de l'environnement, que nous avons essayé de définir ci-dessous.

La **protection raisonnée** fait appel à des indicateurs de risque, des observations couplées à des seuils et n'a recours aux traitements chimiques que lorsqu'ils deviennent nécessaires. Ce type de protection constitue le standard actuel de la majorité des exploitations viticoles.

L'objectif pour les prochaines années est de faire évoluer une ma-

rité de producteurs vers une **protection intégrée**. Elle utilise toutes les méthodes de protection visant à réduire et à optimiser le recours aux intrants phytosanitaires, à limiter l'impact de ces pratiques vis-à-vis de l'environnement et de la santé humaine et à répondre aux exigences de rentabilité économique. Ainsi la protection intégrée regroupe la lutte préventive, le raisonnement des traitements (modélisation, observation...) pour ne traiter que lorsque c'est nécessaire, le recours à d'autres méthodes de lutte : biologique, biotechnique ou l'usage de produits ayant un moindre impact sur l'environnement et la santé.

A plus large échelle, la protection intégrée s'inscrit dans la démarche globale de production intégrée qui élargit la démarche à tous les maillons de la production, de la plantation à la commercialisation.

L'Organisation Internationale de Lutte Biologique (OILB) définit « la **Production Intégrée des raisins** comme étant une production économique de raisins de haute qualité donnant la priorité aux méthodes écologiquement plus sûres, minimisant les effets secondaires indésirables et l'utilisation des produits agrochimiques afin d'améliorer la protection de l'environnement et la santé humaine ».

Les modes de production

Viticulture dite " conventionnelle "

C'est le mode de production majoritaire en France, ce qui lui vaut sa dénomination de conventionnel. Il a recours à l'ensemble des méthodes et types de produits de protection autorisés : on peut notamment citer tous les produits issus de la chimie de synthèse (produits pénétrants et/ou systémiques, herbicides...).

Au sein de cette démarche, il existe des cahiers des charges encadrant les pratiques et donnant lieu à une certification (ex : Terra Vitis).

Viticulture selon le label " Agriculture Biologique "

La viticulture biologique est un mode de production spécifique régi par un règlement européen, décliné au niveau national, précisant le principe, les méthodes et les intrants autorisés. La production de raisin et l'élaboration du vin sont soumis à une certification (audit) et bénéficient d'un étiquetage particulier (logo notamment).

En termes de protection, un guide des intrants est publié chaque année par l'INAO (Institut National de l'Origine et de la qualité) et l'ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique) pour recenser tous les intrants autorisés en France. Globalement, les herbicides et les produits phytosanitaires entrant en contact avec la plante issus de la synthèse chimique sont interdits (une tolérance existe pour les phéromones de synthèse). Les pesticides autorisés sont issus de la chimie minérale (cuivre et soufre notamment) ou d'extraits naturels.

La " biodynamie " s'appuie sur les principes de la viticulture biologique en intégrant des applications de tisanes et un calendrier spécifique. Elle peut être encadrée par un cahier des charges (Demeter).

Les moyens de protection composant la protection intégrée

La **prophylaxie** est définie comme " l'ensemble des moyens destinés à prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation des maladies ". En viticulture, elle regroupe des méthodes qui vont intervenir en amont pour éviter l'apparition et le développement de maladies ou de

ravageurs sur les parcelles cultivées. De nombreux moyens préventifs sont mis en œuvre : choix du matériel végétal (clones, portes greffes), destruction des pieds malades (flavescence dorée, pourridiés...), travaux en vert (effeuillage, épamprage, rognage...), raisonnement de la fertilisation...

La **lutte biotechnique** regroupe des méthodes de lutte qui font intervenir des produits du vivant. Par exemple l'utilisation de médiateurs chimiques (phéromones) qui inhibent la rencontre des sexes et donc la reproduction des tordeuses de la grappe (technique de la confusion sexuelle) ou de toxines de *Bacillus thuringiensis*. En revanche l'utilisation d'organismes vivants n'entre pas dans cette catégorie.

La **lutte biologique** est une méthode de lutte qui fait intervenir des organismes vivants pour lutter contre des parasites ou ravageurs des cultures. Les organismes peuvent être divers : champignons, arthropodes, bactéries... Il ne faut pas confondre la lutte biologique (méthode de lutte) et l'Agriculture Biologique qui est un mode de production et qui n'utilise pas nécessairement la lutte biologique.

La **lutte chimique** a recours à l'application de l'ensemble des produits phytosanitaires homologués pour un usage donné dans le but de contrôler les parasites et/ou les ravageurs.

La **lutte physique** regroupe toutes les techniques de lutte dont le mode d'action primaire ne fait intervenir aucun processus biologique, biochimique ou toxicologique. Hormis le traitement des bois à l'eau chaude, cette lutte est à ce jour peu développée en viticulture contrairement à d'autres cultures.



ENGAGEMENT N°5: VOUS OFFRIR DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS POUR ACCÉLÉRER VOTRE DÉVELOPPEMENT

VITICULTEURS, EMMENEZ VOTRE PASSION VERS DE NOUVEAUX HORIZONS

Parce que l'activité viticole évolue au quotidien, la Banque Populaire vous accompagne et vous soutient dans votre volonté de réussite et de développement. Pour plus d'information, contactez le **05 49 08 50 50** (prix d'un appel local)



**BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE
CENTRE ATLANTIQUE**

www.bpaca.banquepopulaire.fr



**LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR**

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique - 10 quai des Queyries - 33072 Bordeaux Cedex - Siren : 755 501 590 - RCS Bordeaux - Intermédiaire en Assurance inscrit à l'Orias sous le N° 07 005 628 - Code APE 6419 Z - Illustration : NOROC - BABEL

Protection du vignoble Vers une agriculture durable ?

Définition et statut des " nouveaux produits "

De nombreux termes sont employés pour désigner les méthodes ou les produits lorsqu'on aborde la protection intégrée et les moyens de lutte alternatifs. Ceci provoque alors des confusions entre les statuts officiels, les usages ou encore les dénominations commerciales. Les définitions suivantes ont pour objectif de clarifier et d'expliquer quelques notions qui apparaissent de façon récurrente dans les approches de protection.

Produits alternatifs (ou complémentaires) : le terme " produit alternatif " ne bénéficie pas d'une définition officielle. Il est communément employé pour désigner des produits qui se démarquent des produits phytosanitaires classiques par leur faible impact sur l'environnement et la santé. Ainsi, de nombreux produits peuvent être considérés comme alternatifs. Ils ont des modes d'action et des origines diverses (souvent naturelles) et se démarquent également par leur efficacité souvent partielle, ce qui rend leur emploi complémentaire d'autres méthodes de protection.

Produits de biocontrôle : c'est un terme développé en France depuis 2012. Il rassemble les " moyens de protection et de lutte qui utilisent des mécanismes naturels et qui reposent sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que leur éradication " pour protéger les cultures. Le statut " biocontrôle " concerne des produits homologués comme phytosanitaires. Chaque année, une liste de ces produits est publiée sous le nom de Biocontrôle-NODU vert. Ces produits bénéficient d'un IFT nul et sont dénombrés à part dans le NODU pour mesurer la progression de leur utilisation au niveau national. Actuellement, une douzaine de produits est classée " biocontrôle " pour la viticulture (voir tableau ci-contre). Attention, un produit de biocontrôle n'est pas systématiquement autorisé en Agriculture Biologique.

Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP) : ce terme rassemble les préparations simples à base de plantes qui sont souvent réalisées de façon artisanale et qui sont utilisées pour renforcer la résistance de la vigne ou sa fertilisation. Les recettes empiriques sont très diverses, ainsi que les différentes plantes employées (ortie, prêle, fougère). Ces pratiques courantes notamment en agrobiologie et en biodynamie sont " tolérées " mais elles posent des problèmes de classement et d'identification au sein des règlements qui concernent la protection des cultures. Actuellement, des discussions sont en cours aux niveaux national et européen pour donner un véritable statut ou une place à ces méthodes.

■ A. Davy*, N. Aveline*, L. Davidou**, D. Thiéry***, L. Delbac***, C. Laveau****
 * IFV-Vinopôle Bordeaux Aquitaine
 ** CA33-Vinopôle Bordeaux Aquitaine
 *** UMR SAVE - ISVV, INRA Bordeaux
 **** Vitinnov

Cible	Produits homologués pour la vigne	Mode d'action	Origine
Oïdium	Armicarb®	Physique	Bicarbonate de Potassium
	Stifenia®	Stimulation des défenses	Extrait de Fenugrec
	Multiplés produits à base de soufre	Contact	Soufre micronisé, soufre trituré
	Iodus®; Vacciplant®	Stimulation des défenses	Laminarine (origine algues)
Pourriture grise	Armicarb®	Physique	Bicarbonate de Potassium
	Botector®	Compétition	<i>Aureobasidium pullulans</i>
	Serenade Max®	Compétition	<i>Bacillus subtilis</i>
Eutypiose	Esquive WP®	Compétition	<i>Trichoderma atroviride</i>
ESCA/BDA	Esquive WP®	Compétition	<i>Trichoderma atroviride</i>
Tordeuses de la grappe	Xentari® Dipel® Delfin® Biobit® Scutello® Bacivers®	Insecticide	Spores de <i>Bacillus thuringiensis</i>
	RAK®, Isonet et autres produits	Confusion sexuelle	Phéromones
Gel	PEL101 GV®	Stimulation des défenses	Oligosaccharide extrait de pomme
Ravageurs stade hivernant : cochenilles, acariens...	Nombreux produits à base d'huiles minérales ou végétale	Destruction des stades hivernant	Huile de colza, Huile minérales
Gibier	Stop Gibier	Répulsif	Huile minérale et huile de poisson
	Trico	Répulsif	Graisse de mouton
	Certasol	répulsif	Farine de sang
	Wobra	Répulsif	Sable quartzeux
Limaces et Escargots	Plusieurs produits à base de phosphate ferrique	molluscicide	Phosphate ferrique

Tableau des produits de biocontrôle homologués pour la protection de la vigne (réalisé à partir de la liste biocontrôle/NODU vert datant du 13 février 2015)

Cette liste n'est pas exhaustive, pour plus d'informations, retrouvez la liste complète NODU-vert Biocontrôle sur le site du Ministère de l'Agriculture : <http://agriculture.gouv.fr/Notes-methodologiques-Le-NODU>

Au-delà de la protection du vignoble, notons qu'un herbicide (Beloukha®) vient de faire son apparition dans la liste des produits classés NODU-vert.





Nos produits :

- Greffés soudés traditionnels
- Pots : greffage sur mesure
- Greffes longues traditionnelles et pots
- Sélection Massale



« La qualité du service au service de la qualité »

« Labarthe » 33190 Camiran Tél : 05.56.61.58.20 - Fax : 05.56.71.31.76

pepinieresbougès@wanadoo.fr